

## TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1er janvier 2025

Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS	2025 TTC
<b>2 - SALLE DU VIROLLET - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS</b>	
<b>a) Pour la grande salle -200 m²</b>	
2-1 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers	<b>GRATUIT</b>
2-2 Réception des familles liée à un décès	<b>71,90</b>
2-3 Vin d'honneur :	<b>71,90</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>119,90</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	154,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	202,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
2-4 Concours de belote ou assimilé :	<b>85,00</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>167,80</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	170,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	250,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
2-5 Repas / mariage :	<b>116,30</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>212,20</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	254,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	350,50
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
<b>b) Pour la petite salle -100 m²</b>	
2-6 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers	<b>GRATUIT</b>
2-7 Réception des familles liée à un décès	<b>52,00</b>
2-8 Vin d'honneur :	<b>52,00</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>100,00</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	111,10
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	159,00
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
2-9 Concours de belote ou assimilé :	<b>62,00</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>147,90</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	115,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	207,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
2-10 Repas / mariage :	<b>81,20 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>177,10 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	175,50 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	271,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
<b>c) Pour les deux salles -300 m²</b>	
2-11 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers	<b>GRATUIT</b>
2-12 Réception des familles liée à un décès	<b>104,90</b>
2-13 Vin d'honneur :	<b>104,90 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>152,80 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	221,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	269,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
2-14 Concours de belote ou assimilé :	<b>110,00 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>200,90 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	230,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	317,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	
2-15 Repas / mariage :	<b>140,00 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale	<b>236,00 €</b>
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	296,20 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale	392,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale	

<b>d) Divers</b>	
<b>2-16 Arrhes</b> dans la limite du prix de la location	<b>42,00 €</b>
<b>2-17 Caution n°1</b> - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.	<b>225 € net de TVA</b>
<b>2-18 Caution n°2</b> - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.	prix égal au montant de la location TTC
<b>2-19</b> Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 2-15 ci-après Si le coût calculé est inférieur à 10 €  Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°2-15 ci-après	<b>gratuit</b> <b>voir tarif 2-22</b>
<b>2-20</b> Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :	<b>26,00€ NET DE TVA</b>
<b>2-21</b> Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire : à l'heure	<b>26,00€ NET DE TVA</b>
<b>2-22 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue</b>	
- Assiette plate D240	<b>3,24 €</b>
- Tasse	<b>0,96 €</b>
- Couteau de table	<b>1,20 €</b>
- Fourchette de table	<b>0,42 €</b>
- Cuillère de table	<b>0,54 €</b>
- Cuillère à café	<b>0,24 €</b>
- Verre Amélia 16 cl	<b>2,04 €</b>
- Broc à eau = pichet verre	<b>2,52 €</b>
- Saladier	<b>3,12 €</b>
- Plat inox	<b>8,64 €</b>
- Corbeille inox	<b>6,24 €</b>
- Plateau	<b>6,12 €</b>